

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 15 novembre 2010**

**CP 10/11-06**

*L'an deux mil dix, le 15 novembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon,, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Bénech.*

*Etaient excusés : MM. Massip et Astoul.*

**AMENAGEMENT DES RD 927et RD 2/ RD 7/RD 41  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 820 et RD 2/ RD 7/ RD 41.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 18 octobre 2010 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 927 - PR 0+863 à 4+022 - Renouvellement de la couche de roulement - Montauban

Montant : 207 455,10 € HT

Délai d'exécution : 4 semaine

Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 2/RD 7/RD 41 - Aménagement de carrefour - PR 33+247 – Montaigu-de-Quercy

Montant : 177 000,00 € HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Attributaire : Société EIFFAGE TP Sud-Ouest (82)

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 18 octobre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 927 et RD 2/RD 7/RD 41 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 927 - PR 0+863 à 4+022 - Renouvellement de la couche de roulement – Montauban

Montant : 207 455,10 € HT

Délai d'exécution : 4 semaine

Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 2/RD 7/RD 41 Aménagement de carrefour – PR 33+247 - Montaigu-de-Quercy

Montant : 177 000,00 € HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Attributaire : Société EIFFAGE TP Sud-Ouest (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,